💫Sa Majesté JE SUIS la Reine Romana @romanadidulo
💫Chef d'Etat et Commandant en Chef, Chef du Gouvernement,
Reine du Royaume du Canada.

2022-08-26 - 19:17

#95

Décret royal : Vétérans des Forces Armées et des forces spéciales du Royaume du Canada.

~ Décret Royal ~

À l'attention de :
1- Le Nous Le Peuple du Royaume du Canada,
2 - Aux Forces armées du Royaume du Canada,
3 - Le Trésor national du Royaume du Canada
4 -Ministère de la Défense nationale du Royaume du Canada

Objet : Vétérans des Forces Armées et des forces spéciales du Royaume du Canada.

a) Règlement financier
b) Annulation de toutes les accusations illégales portées contre une personne ou un groupe du Royaume des anciens combattants des Forces Armées et des Forces Spéciales.
c) Continuité des soins
d) Interdiction d'utiliser les dossiers médicaux des anciens combattants dans les tribunaux de la famille.

JE SUIS la Reine Romana Didulo, Commandante en chef et Reine du Royaume du Canada, et par la présente, j'émets ce Décret Royal daté d'aujourd'hui le 26 août 2022, ordonnant à toutes les agences concernant ce Décret Royal d'immédiatement :

a) D'allouer et de débloquer trente milliards de dollars [30 000 000 000.00 $] pour régler TOUTES les poursuites judiciaires/réclamations financières/prestations des vétérans des forces armées/forces spéciales.
b) Assurer la continuité des soins pour tous les anciens combattants des Forces armées et des Forces spéciales du Royaume du Canada.
c) Fournir un logement et de la nourriture à tous les vétérans des Forces armées / Forces spéciales sans abri [et aux membres de leur famille immédiate] du Royaume du Canada
d) Fournir des soins médicaux à tous les vétérans des forces armées et des forces spéciales sans abri [et aux membres de leur famille immédiate] du Royaume du Canada.
e) Cesser et désister de l'utilisation des dossiers médicaux des anciens combattants des forces armées/des forces spéciales dans les tribunaux de la famille.
f) Augmenter le personnel et l'emplacement du Bureau des services aux anciens combattants afin de servir efficacement les Forces armées et les Forces spéciales du Royaume du Canada.

Note spéciale : Les anciens combattants des Forces armées et des Forces spéciales qui ont des réclamations financières ou des dossiers judiciaires en suspens et qui sont décédés en attendant un règlement - leur argent doit être remis aux personnes nommées dans leur dernier testament ou aux membres vivants de leur famille immédiate, selon le cas.

Ce décret royal entre en vigueur immédiatement.

Et il en est ainsi. 😊🥳☝️✍️⚖️👑👽

🐸🐸🐸🐸🐸 Q 🐸🐸🐸🐸🐸 Q 🐸🐸🐸🐸🐸 Q 🐸🐸